

Le 9 juillet 2018

Madame, Messieurs les chefs de groupes politiques et Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Je vous ai adressé, comme à plus de 300 députés, un premier mail le 30 avril dernier puis un second le 12 juin dans lequel j'attirais votre attention sur l'ingérence belliqueuse de l'Etat Français en Syrie et au vu de l'illégalité de celle-ci et de ses conséquences désastreuses, je sollicitais, notamment, de l'Assemblée Nationale l'ouverture d'une enquête parlementaire.

Vous n'avez pas daigné répondre à mes mails mais plus préoccupant au regard de la gravité de cette ingérence et de ses conséquences, aucune enquête parlementaire n'a été ouverte à ce jour.

Le niveau de gravité de cette ingérence et de ses conséquences s'est fortement accru depuis la publication du rapport préliminaire et rendu public par l'OIAC le 6 juillet sur la prétendue attaque chimique du 7 avril dernier sur la Douma en Syrie et attribuée au gouvernement Syrien, notamment, par l'Etat Français.

Les conclusions du rapport préliminaire, implicitement accablantes pour l'Etat français car diamétralement opposées à « L'évaluation nationale » du 14 avril - Attaque chimique du 7 avril 2018 (Douma, Ghouta orientale, Syrie) Programme chimique syrien clandestin - qui a servi de prétexte au Président Emmanuel Macron et au gouvernement conduit par Edouard Philippe pour bombarder des sites abritant un prétendu « arsenal chimique clandestin » en Syrie dans la nuit du 13/14 avril, me conduit aujourd'hui à vous adresser, non plus un mail, mais ce courrier recommandé.

Extrait du communiqué de presse du 6 juillet 2018 de l'OIAC :

*« Les laboratoires désignés par l'OIAC ont analysé des échantillons prioritaires. **Les résultats montrent qu'aucun agent neurotoxique organophosphoré ou ses produits de dégradation n'ont été détectés dans les échantillons environnementaux ou dans les échantillons de plasma prélevés sur des victimes présumées.** En plus des résidus explosifs, divers produits chimiques organiques chlorés ont été trouvés dans des échantillons provenant de deux sites, pour lesquels il existe une chaîne de surveillance complète. Le travail de l'équipe pour établir l'importance de ces résultats est en cours. L'équipe FFM poursuivra son travail pour tirer des conclusions définitives. »*

Conclusion de « L'évaluation nationale » - Attaque chimique du 7 avril 2018 (Douma, Ghouta orientale, Syrie) Programme chimique syrien clandestin - du 14 avril 2018 :

*« Sur la base de cette évaluation d'ensemble, en raison des renseignements recueillis par nos Services, et en l'absence à ce stade d'échantillons chimiques analysés par ses laboratoires, **la France estime donc (1) que, sans doute possible, une attaque chimique a été conduite contre des civils à Douma le 7 avril 2018, et (2) qu'il n'existe pas d'autre scénario plausible que celui d'une action des forces armées syriennes dans le cadre d'une offensive globale dans l'enclave de la Ghouta orientale.** Les forces armées et de sécurité syriennes sont également estimées responsables des autres actions intervenues dans la région dans le cadre de cette même offensive en 2017 et 2018. La Russie a indéniablement apporté un soutien militaire actif aux opérations de reconquête de la Ghouta orientale. Elle a par ailleurs constamment apporté une couverture politique au régime syrien sur l'emploi de l'arme chimique, que ce soit au CSNU ou à l'OIAC, en dépit des conclusions contraires du JIM. »*

Pour rappel, j'écrivais notamment ceci le 30 avril, au sujet des bombardements du 13/14 avril et de leur « justification » par l'Etat Français :

*Le gouvernement conduit par Edouard Philippe sous la présidence d'Emmanuel Macron a non seulement poursuivi mais a amplifié la politique d'ingérence belliqueuse, illégale et illégitime de la France à l'encontre de l'Etat souverain de la Syrie.*

*En effet, l'Etat Français a accusé, sans aucune preuve digne de ce nom, le gouvernement Syrien d'avoir réalisé le 7 avril dernier une « attaque chimique » sur la Ghouta orientale dans la banlieue de Damas qui aurait causé une quarantaine de morts civils.*

*Cette « attaque chimique » est hautement sujette à controverse et rien ne prouve à ce jour qu'elle n'est pas une fiction orchestrée et filmée par l'organisation des « Casques Blancs » - organisation proche voire faisant partie de groupes islamistes radicaux – comme de plus en plus d'informations tendent à le prouver.*

*Plus inquiétant, l'Etat Français a décidé de ne pas attendre les résultats de l'enquête officielle de l'OIAC sur cette prétendue « attaque chimique » qui devait débiter le 15 avril. L'Etat Français, sans soumettre sa décision au vote du Parlement, a décidé aux côtés des Etats-Unis et de la Grande Bretagne de bombarder trois sites prétendument « arsenal chimique clandestin ».*

*Pour toute personne dotée d'un minimum de bon sens, que l'Etat Français prétende avoir bombardé un « arsenal chimique clandestin » relève soit de la démence, car l'Etat Français se serait rendu coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité du fait des milliers de morts que ces bombardements auraient inmanquablement causés par la dispersion des agents chimiques, soit de la désinformation et du mensonge.*

*On ne peut que se réjouir, et le peuple Syrien encore plus, que ces bombardements n'aient fait aucune victime et qu'il ne s'agissait pas de sites abritant « un arsenal chimique clandestin », ce d'autant qu'au moins un des sites était sous surveillance de l'OIAC depuis des années.*

*Quoi que soient réellement ces sites, il n'en demeure pas moins que l'Etat Français a déclenché, sans mandat de l'ONU et sans même attendre les résultats de l'enquête de l'OIAC, un acte de guerre illégal et illégitime à l'encontre de la Syrie, Etat souverain et membre de l'ONU...*

*et le Président de déclarer devant le Parlement Européen le 17 avril :*

***« Ces frappes ne règlent rien ». « Elles mettent fin simplement à un système auquel nous nous étions habitués aussi qui est en quelque sorte que le camp du Droit serait devenu le camp du faible ».***

*Au vu de ces propos, cet acte de guerre est non seulement illégal et illégitime mais de plus totalement insensé puisque « ces frappes ne changent rien » mais qu'à l'inverse elles ont mis en danger le peuple Syrien et mettent également en danger le peuple Français par de possibles représailles.*

*D'autre part, les propos du Président Emmanuel Macron visant à justifier la violation du Droit pour légitimer les bombardements sont profondément alarmants car si l'Etat Français lui-même se donne le droit de violer le Droit, selon sa seule appréciation et son bon vouloir, alors c'est la porte ouverte à la dictature ou à l'anarchie.*

*En cas d'une nouvelle, éventuelle et prétendue « attaque chimique » en Syrie, quelles seraient les prochaines cibles de bombardements décidées par l'Etat Français, le gouvernement Syrien lui-même ? Où alors, l'Etat Français décidera-t-il de mener une guerre au sol avec des troupes de l'armée française ?*

*La désinformation et le mensonge au peuple Français par l'Etat Français sur l'objectif des bombardements visant prétendument un « arsenal chimique clandestin » sont tout aussi alarmants tant par la volonté délibérée de manipuler l'opinion publique que par sa mise en œuvre qui a nécessité la complaisance et/ou la complicité de nombre de responsables au plus haut niveau de l'Etat.*

*Enfin, ces bombardements illégaux et illégitimes - « qui ne changent rien » -, condamnés par nombre d'Etats, démontrent une fois de plus que l'Etat Français a abandonné la souveraineté de sa politique étrangère notamment aux Etats-Unis et à la Grande Bretagne et que l'Etat Français défend des intérêts qui ne sont ni ceux de la France en tant qu'Etat, et encore moins, ceux du peuple Français.*

*Ceci est déjà patent depuis mars dernier et l'affaire « Skripal » puisque l'Etat Français s'est engouffré derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour clamer haut et fort « la hautement probable » responsabilité de la Russie dans l'empoisonnement d'un ex-agent de renseignement russe et de sa fille et provoqué la plus grave crise diplomatique depuis la crise des missiles de Cuba en 1962 !*

*Ceci avant même que les résultats des enquêtes de l'OIAC et du laboratoire britannique de Porton Down ne révèlent qu'aucun laboratoire ni aucun Etat ne pouvaient, au vu des échantillons, être identifiés comme coupables de cet empoisonnement; donc ni plus ni moins la Russie que tout autre Etat.*

Aussi, les conclusions du rapport préliminaire de l'OIAC du 6 juillet 2018 soulèvent de graves questions au sujet du contenu qui se révèle totalement et dramatiquement erroné de « L'évaluation nationale » Française du 14 avril dernier.

En effet, celle-ci apparaît, dès lors, non plus comme une « évaluation nationale » de nos services de renseignements basée sur des faits avérés, des preuves tangibles et des informations vérifiées permettant des conclusions pertinentes et justes mais comme un rapport politique manipulateur, d'un sophisme affligeant, destiné uniquement à justifier auprès de l'opinion publique Française et internationale, la décision des bombardements en Syrie par l'Etat Français dans la nuit du 13/14 avril ; bombardements qui se confirment être, en réalité, un acte de guerre illégal, illégitime, injustifié et injustifiable.

Pour rappel, j'écrivais déjà ceci dans mon mail du 30 avril dernier :

*Il est particulièrement inquiétant et même effrayant de constater que l'Etat Français condamne et sanctionne des Etats souverains, sans aucun recul ni aucune preuve et sans même attendre les résultats d'enquêtes officielles menées par l'OIAC.*

*Ainsi, le constat, terrible et dramatique, est que le Président de la République et le gouvernement conduit par Edouard Philippe représentent une menace significative, pour l'Etat de Droit, pour la paix dans le monde et pour la vie des peuples Français et Syriens comme pour celles des autres peuples.*

*Je considère que le Président de la République et le gouvernement conduit par Edouard Philippe ne sont pas dignes de la confiance indispensable qu'exige la charge, exceptionnelle de responsabilités dans un pays doté d'une population de 66 millions d'habitants, de la représentation du peuple Français, du respect de ses Droits les plus fondamentaux et de ses intérêts.*

Ainsi, les conclusions du rapport préliminaire du 6 juillet de l'OIAC confortent mes propos.

Le Président de la République Emmanuel Macron, constitutionnellement garant des traités, a failli dans cette charge par les bombardements du 13/14 avril en Syrie en commettant un acte de guerre illégal et un crime d'agression en s'affranchissant d'un mandat de l'ONU; mandat qui ne pouvait être obtenu du fait de l'enquête de l'OIAC à venir dès les jours suivants...et mandat qui n'aurait pas été obtenu compte tenu des conclusions du rapport de l'OIAC.

Aussi, par sa décision aussi dangereuse, inepte et injustifiée de bombarder des sites en Syrie et de son empressement à l'exécution de ces bombardements qui « ne changent rien » dans la nuit du 13/14 avril dernier, le Président de la République Emmanuel Macron a mis délibérément en danger la vie du peuple Français, la vie du peuple Syrien ainsi que la vie des autres peuples car une riposte militaire de l'Etat Syrien aurait, elle, été tout à fait légale et légitime après avoir subi un acte de guerre. La France étant membre de l'OTAN, un conflit militaire généralisé aurait pu s'ensuivre et plonger le monde dans le chaos.

Ainsi, au regard de ce qui précède, le Président de la République Emmanuel Macron a commis de très graves manquements à sa fonction qui révèlent son incapacité et son indignité à assumer les lourdes responsabilités qui incombent à la fonction de Chef de l'Etat Français.

Il est donc inenvisageable et inacceptable que le peuple Français continue à être gouverné par le Président de la République Emmanuel Macron et par le gouvernement conduit par Edouard Philippe.

Dès lors,

Parce que la France est une démocratie  
Parce que la France est un Etat de Droit  
Parce que la France est un Etat souverain  
Parce que l'Etat et le Parlement ont le devoir de respecter la Constitution Française  
Parce que les députés sont les représentants du peuple, par le peuple et pour le peuple et les défenseurs de ses droits et de ses intérêts

Les députés ont le devoir absolu :

- D'ouvrir une enquête parlementaire sur l'ingérence illégale et désastreuse Française en Syrie depuis 2011/2012 dont les bombardements dans la nuit du 13/14 avril 2018 par l'Etat Français sur des sites en Syrie sont une récente illustration
- De déposer dans les plus brefs délais, comme le prévoit l'article 49-2 de la Constitution Française, une motion de censure contre le gouvernement conduit par le Premier Ministre Edouard Philippe
- D'engager, dans les plus brefs délais, une procédure de destitution du Président de la République Emmanuel Macron comme le prévoit l'article 68 de la Constitution Française

A défaut, les députés devront s'en expliquer devant le peuple Français, souverain, et justifier un éventuel refus à diligenter ces procédures légitimes et urgentes au regard de la gravité des manquements du Président de la République Emmanuel Macron et de la mise en œuvre, par le

gouvernement conduit par le Premier Ministre Edouard Philippe, de la politique d'ingérence belliqueuse et illégale de l'Etat Français à l'encontre de l'Etat souverain Syrien.

Je ne doute pas que ce courrier, qui sera certainement déjà dans le domaine public quand vous le lirez, retiendra cette fois-ci, toute votre attention.

Dans l'attente que les procédures sollicitées ci-dessus soient mises en œuvre dans les plus brefs délais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric GYSSLER